



**Conseil national  
de l'information statistique**

Paris, le 05 mai 2014 n°42 /H030

## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### **Dispositif d'Enquête sur les Formations et les Itinéraires des Salariés (DEFIS)**

---

*Type d'opportunité* : enquête nouvelle

*Périodicité* : enquête à interrogation multiple

*Demandeur* : Centre d'étude et de recherche sur l'emploi et la qualification (Céreq)

Au cours de sa réunion du 10 avril 2014, la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » a examiné le projet de dispositif d'enquête sur les Formations et les Itinéraires des Salariés (DEFIS).

Ce dispositif vise à étudier la formation professionnelle continue des salariés et ses effets sur les parcours professionnels. Principalement mobilisée dans les entreprises pour permettre ou accompagner les évolutions des outils ou méthodes de travail, la formation professionnelle continue est également invoquée par les partenaires sociaux comme un instrument d'accès ou d'élévation des qualifications dans le cadre de mobilités internes ou externes. On lui reconnaît un rôle central à jouer dans l'accès ou le maintien dans l'emploi et la sécurisation des transitions sur le marché du travail.

Le dispositif DEFIS est conçu à la demande du Conseil national d'évaluations de la formation professionnelle (CNEFP) en lien avec les accords nationaux interprofessionnels (ANI) conclus entre les partenaires sociaux sur la formation professionnelle<sup>1</sup>. Dans un contexte de transformation du système de formation continue, il aura pour objectif d'étudier :

- les dynamiques de formation des salariés dans leur diversité,
- en lien avec le travail et son organisation,
- en lien avec les politiques de formation et de ressources humaines des entreprises ;

et d'en mesurer les effets :

- sur les carrières professionnelles et salariales,
- sur la mobilité externe et les chances d'accès à un nouvel emploi,
- ainsi que sur d'autres changements, de diverses natures, dans l'activité professionnelle des salariés (maîtrise de nouvelles techniques, amélioration des conditions de travail, etc.).

Pour cela, le dispositif articulera une enquête couplée employeurs-salariés avec un suivi longitudinal d'une cohorte de salariés sur 5 années.

Le questionnaire auprès des entreprises se concentrera sur les thématiques suivantes :

---

<sup>1</sup> notamment l'ANI du 14 décembre 2013.

- données structurelles sur l'entreprise ;
- activités de formations mises en place, freins à la formation ;
- organisation de la formation ;
- politiques RH (entretien professionnel, organisation de l'information, concertation avec les représentants du personnel...);
- éléments sur l'organisation du travail et les politiques managériales (modalités de recrutement, GPEC, etc.) ;
- changements techniques ou organisationnels, outils de gestion...

Le questionnaire auprès des salariés renseignerait les thèmes suivants :

- éléments socio-démographiques (situation familiale...), formation initiale ;
- situation professionnelle (contrat et temps de travail...) ;
- formations et changements professionnels « marquants » depuis la sortie de formation initiale, calendrier de formation au cours des 5 dernières années ;
- caractéristiques et motifs de la dernière formation ;
- modalités d'information sur la formation, entretiens professionnels... ;
- formations informelles, « sur le tas »... ;
- caractéristiques du travail (organisation, rythmes, polyvalence, entraide, travail « apprenant »...).

Les enquêtés seront réinterrogés chaque année sur la même période, avec description des formations suivies et les changements professionnels survenus au cours de l'année écoulée. Des modules courts sur des thématiques choisies en fonction de l'actualité pourraient également être proposés à une partie d'entre eux. Des post-enquêtes qualitatives pourront être réalisées auprès d'entreprises ou de salariés ayant accepté de recevoir un chercheur à cet effet.

Plusieurs instances seront mises en place afin de suivre les différentes phases du projet : un comité de pilotage, composé d'une émanation du CNEFP, de l'équipe Céreq, d'experts du champ et d'acteurs (comme par exemple des DRH) pour discuter et arbitrer les propositions de contenu des questionnaires et proposer des pistes prioritaires d'exploitation à mettre à œuvre ; un comité de concertation, composé de représentants de la statistique publique, d'acteurs du champ de la formation professionnelle continue et de chercheurs afin d'assurer une large consultation des experts et acteurs du domaine et la coordination avec les autres producteurs de données sur le sujet.

L'enquête se déroulera en France entière, y compris Dom<sup>2</sup>. Les entreprises enquêtées seront les entreprises de 3 salariés ou plus en 2014, appartenant à tous les secteurs d'activité (à l'exception de l'agriculture) du secteur privé. Environ 5 700 entreprises seront échantillonnées dans le répertoire SIRENE, afin de recueillir 3 500 questionnaires.

L'enquête auprès des salariés portera sur les individus salariés durant l'année 2014 dans une entreprise répondante au volet entreprise, présents depuis au moins trois ans sur le marché du travail quel que soit leur contrat de travail. L'échantillon tiré pour la première vague dans les DADS<sup>3</sup> parmi les salariés d'entreprises répondantes sera de l'ordre de 32 000 individus pour réaliser 15 800 questionnaires et obtenir 7 500 individus répondants au bout de 5 ans.

L'enquête auprès des entreprises fera l'objet d'une seule interrogation de décembre 2014 à février 2015 effectuée intégralement par téléphone. La durée de passation du questionnaire, dépendante de la politique de formation de l'entreprise, sera de l'ordre de 25 minutes en moyenne et ne devrait pas dépasser 55 minutes.

La première vague de collecte auprès des salariés sera réalisée de mars à mai 2015 par téléphone. Les quatre autres vagues se dérouleront sur la même période du calendrier les années suivantes,

<sup>2</sup> Excepté peut-être Mayotte, en raison d'une application spécifique du code du travail.

<sup>3</sup> Déclarations annuelles de données sociales.

selon une collecte multimodes privilégiant la réponse par internet relancée si besoin par une interrogation téléphonique. La durée de passation du questionnaire, variable selon la trajectoire des individus, sera de l'ordre de 25 minutes pour la première vague, de 15 à 20 minutes pour les suivantes, sans dépasser 90 minutes.

Les premiers résultats de DEFIS seront produits par le Céreq (au niveau France entière) pour publication par le CNEFP et le Céreq (indicateurs et « 4 pages » du Céreq, synthèse pour le rapport du CNEFP...) à destination des partenaires sociaux et du débat public à partir de décembre 2015. Il est prévu d'envoyer dès que possible aux entreprises et salariés répondants les publications de type « 4 pages ». Diverses opérations de valorisation et communication des résultats produits à partir de ce dispositif seront conduites à partir de 2016.

Les fichiers anonymisés issus du dispositif d'enquête (dès la première interrogation des salariés) seront mis à disposition d'un groupe d'exploitation composé de chercheurs à partir de 2016. Par la suite, les fichiers seront disponibles pour l'ensemble de la communauté scientifique via le réseau Quételet.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à l'ensemble du dispositif de cette enquête y compris concernant les projets évoqués ci-dessus (modules thématiques d'actualité, post-enquêtes qualitatives...).

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.